

N° 09 – FÉVRIER 2013

## INFORMATIONS STATISTIQUES

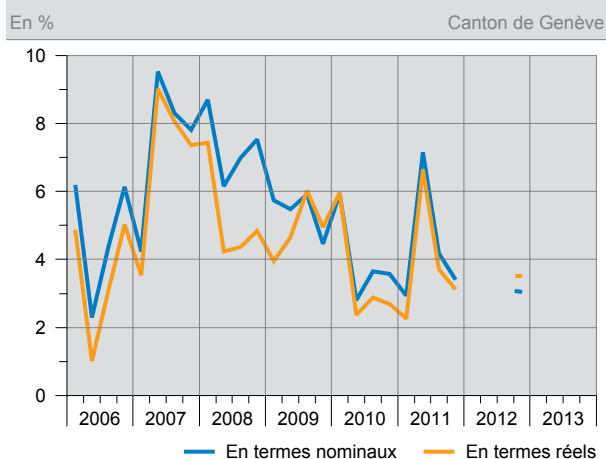
### MASSE SALARIALE VERSÉE DANS LE CANTON DE GENÈVE : SITUATION AU TERME DU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2012

Pour l'ensemble de l'année 2012, la masse salariale versée dans le canton de Genève poursuit son augmentation à un rythme proche de celui des deux années précédentes. Elle augmente ainsi de 3,1 % en termes nominaux par rapport à l'année 2011 et de 3,5 % en termes réels.

Au quatrième trimestre 2012, la masse salariale augmente de 3,0 %, tant en termes nominaux que réels, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

Les résultats 2012 ont fait l'objet d'une révision au quatrième trimestre. Pour cette raison, les variations annuelles moyennes (variations entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent) ne sont pas disponibles pour les trois premiers trimestres 2012. Pour cette année-ci, le seul résultat à disposition est la variation annuelle moyenne du quatrième trimestre, qui correspond, par définition, à la variation de l'ensemble de l'année par rapport à la précédente.

Variation annuelle moyenne de la masse salariale, depuis 2006 (1) (2) G - 01

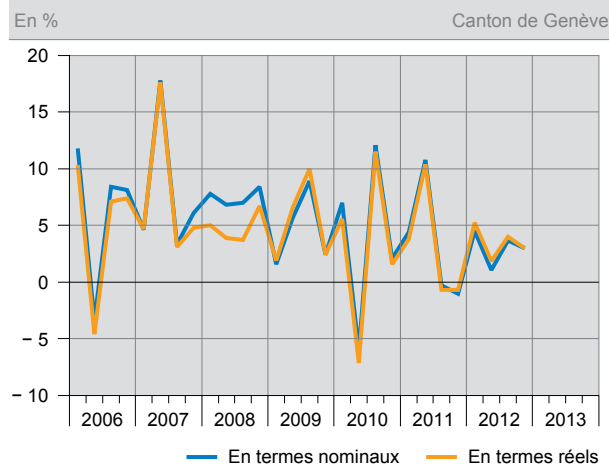


(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) En raison d'une révision des résultats de 2012, les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique

Variation annuelle de la masse salariale, depuis 2006 (1) (2) G - 02



(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les résultats des trois premiers trimestres de 2012 ont été révisés.

Source : Office cantonal de la statistique

## COMMENTAIRE DÉTAILLÉ

En 2012, la masse salariale progresse, en une année, de 3,1% en termes nominaux, contre 3,4% en 2011 (en termes réels, respectivement 3,5% et 3,1%).

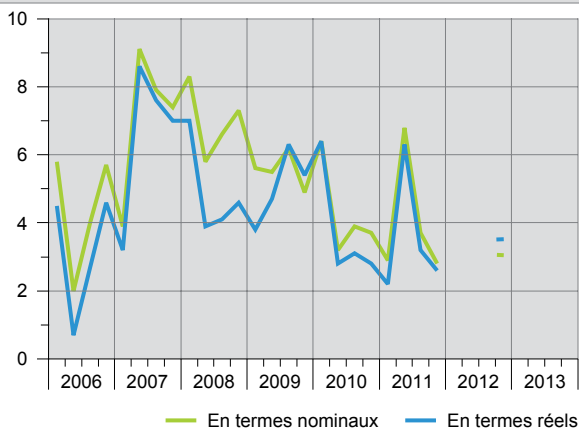
Au quatrième trimestre 2012, la masse salariale augmente de 3,0%, tant en termes nominaux que réels, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

La masse des indemnités de chômage versées dans le canton de Genève poursuit la progression entamée lors du deuxième trimestre 2012. Par rapport au quatrième trimestre 2011, elle augmente de 16,8% en termes nominaux et réels. Pour l'ensemble de l'année, l'accroissement de la masse des indemnités de chômage est de 3,5% en termes nominaux (4,0% en termes réels). Cependant, les

récents changements législatifs (loi sur l'assurance-chômage au 1<sup>er</sup> avril 2011 et loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle au 1<sup>er</sup> février 2012), rendent la comparaison délicate.

En incluant les indemnités de chômage dans la masse salariale, celle-ci augmente de 3,2% (en termes nominaux et réels) au quatrième trimestre 2012 par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Pour l'ensemble de l'année, la hausse est de 3,1% en termes nominaux (3,5% en termes réels).

Variation annuelle moyenne de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2006 (1) (2) G - 03  
En % Canton de Genève



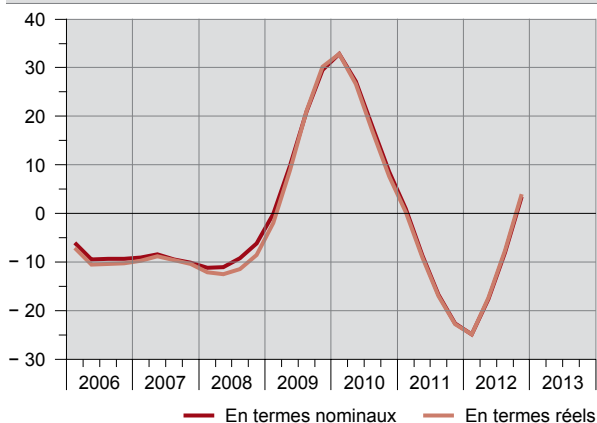
- (1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.  
(2) En raison d'une révision des résultats de 2012, les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres ne sont pas disponibles.  
Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Variation annuelle de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2006 (1) (2) G - 04  
En % Canton de Genève



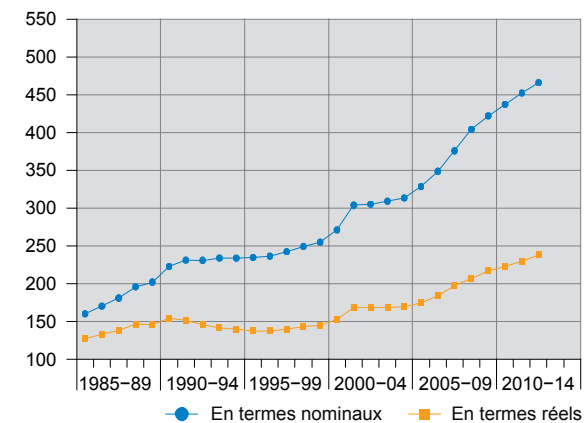
- (1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.  
(2) Les résultats des trois premiers trimestres de 2012 ont été révisés.  
Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Variation annuelle moyenne de la masse des indemnités de chômage, depuis 2006 (1) G - 05  
En % Canton de Genève



- (1) Les chiffres de l'année courante sont provisoires.  
Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Indice de la masse salariale (1980 = 100) depuis 1985 G - 06  
Résultats annuels Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique

## VARIATION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE, DEPUIS 1990

T 01

CHIFFRES ANNUELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	En termes			En termes			En termes	
	nominaux	réels		nominaux	réels		nominaux	réels
1990	10,2	5,4	2000	6,4	4,8	2010	3,6	2,7
1991	3,7	- 1,7	2001	[12,1]	[11,0]	2011 (1)	3,4	3,1
1992	- 0,1	- 3,9	2002	[0,5]	[- 0,4]	2012	3,1	3,5
1993	1,3	- 2,5	2003	1,2	0,3			
1994	- 0,1	- 1,4	2004	1,4	0,2			
1995	0,4	- 1,5	2005	4,8	3,4			
1996	0,8	0,0	2006	6,1	5,0			
1997	2,4	1,8	2007	7,8	7,4			
1998	2,9	2,2	2008	7,5	4,8			
1999	2,2	1,4	2009	4,5	4,9			

[ ] Rupture de série entre 2000 et 2001 après ajustements dus à des changements de réglementation. Il en résulte que les valeurs de 2001 et 2002 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique

## VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA MASSE SALARIALE ET DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, DEPUIS 2008

T 02

CHIFFRES TRIMESTRIELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	Variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
<b>2008</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	8,7	- 11,1	8,3	7,4	- 12,1	7,0
2 <sup>e</sup> trimestre	6,2	- 11,0	5,8	4,2	- 12,5	3,9
3 <sup>e</sup> trimestre	7,0	- 9,2	6,6	4,4	- 11,4	4,1
4 <sup>e</sup> trimestre	7,5	- 6,1	7,3	4,8	- 8,5	4,6
<b>2009</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	5,7	- 0,1	5,6	3,9	- 1,9	3,8
2 <sup>e</sup> trimestre	5,5	9,8	5,5	4,6	8,8	4,7
3 <sup>e</sup> trimestre	5,9	21,0	6,2	6,0	21,1	6,3
4 <sup>e</sup> trimestre	4,5	29,6	4,9	4,9	30,2	5,4
<b>2010</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	5,9	32,8	6,4	6,0	32,8	6,4
2 <sup>e</sup> trimestre	2,8	27,2	3,2	2,4	26,7	2,8
3 <sup>e</sup> trimestre	3,7	17,8	3,9	2,9	16,9	3,1
4 <sup>e</sup> trimestre	3,6	8,6	3,7	2,7	7,7	2,8
<b>2011 (1)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	2,9	1,0	2,9	2,3	0,3	2,2
2 <sup>e</sup> trimestre	7,1	- 8,7	6,8	6,6	- 9,0	6,3
3 <sup>e</sup> trimestre	4,2	- 16,6	3,7	3,7	- 17,0	3,2
4 <sup>e</sup> trimestre	3,4	- 22,6	2,8	3,1	- 22,8	2,6
<b>2012 (2) (3)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	...	- 24,9	...	...	- 24,8	...
2 <sup>e</sup> trimestre	...	- 17,6	...	...	- 17,4	...
3 <sup>e</sup> trimestre	...	- 8,0	...	...	- 7,6	...
4 <sup>e</sup> trimestre	3,1	3,5	3,1	3,5	4,0	3,5

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les chiffres concernant les indemnités de chômage sont provisoires.

(3) En raison d'une révision des résultats 2012, les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

	Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
<b>2008</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	7,8	- 11,8	7,5	5,0	- 14,2	4,6
2 <sup>e</sup> trimestre	6,8	- 9,6	6,5	3,9	- 12,1	3,6
3 <sup>e</sup> trimestre	7,0	- 4,4	6,8	3,7	- 7,3	3,5
4 <sup>e</sup> trimestre	8,4	2,5	8,3	6,7	0,9	6,6
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>7,5</b>	<b>- 6,1</b>	<b>7,3</b>	<b>4,8</b>	<b>- 8,5</b>	<b>4,6</b>
<b>2009</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	1,6	11,5	1,8	1,9	11,8	2,0
2 <sup>e</sup> trimestre	5,7	30,8	6,1	6,6	31,8	7,0
3 <sup>e</sup> trimestre	8,9	40,2	9,5	10,0	41,5	10,5
4 <sup>e</sup> trimestre	2,4	36,1	3,0	2,4	36,1	2,9
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>4,5</b>	<b>29,6</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>30,2</b>	<b>5,4</b>
<b>2010</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	7,0	25,0	7,3	5,6	23,4	5,9
2 <sup>e</sup> trimestre	- 6,0	11,9	- 5,7	- 7,1	10,6	- 6,7
3 <sup>e</sup> trimestre	12,1	3,5	11,9	11,5	2,9	11,3
4 <sup>e</sup> trimestre	2,1	- 2,5	2,0	1,6	- 2,9	1,5
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>3,6</b>	<b>8,6</b>	<b>3,7</b>	<b>2,7</b>	<b>7,7</b>	<b>2,8</b>
<b>2011 (1)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	4,4	- 7,8	4,2	3,8	- 8,3	3,6
2 <sup>e</sup> trimestre	10,8	- 27,4	9,9	10,4	- 27,7	9,5
3 <sup>e</sup> trimestre	- 0,3	- 28,6	- 0,9	- 0,7	- 28,9	- 1,4
4 <sup>e</sup> trimestre	- 1,0	- 26,6	- 1,6	- 0,7	- 26,3	- 1,3
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>3,4</b>	<b>-22,6</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>	<b>-22,8</b>	<b>2,6</b>
<b>2012 (2)</b>						
1 <sup>er</sup> trimestre	4,5 r	- 16,2	4,1 r	5,2 r	- 15,6	4,8 r
2 <sup>e</sup> trimestre	1,1 r	7,6	1,2 r	1,8 r	8,4	1,9 r
3 <sup>e</sup> trimestre	3,7 r	11,4	3,8 r	4,0 r	11,8	4,1 r
4 <sup>e</sup> trimestre	3,0	16,8	3,2	3,0	16,8	3,2
<b>Ensemble de l'année</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les chiffres concernant les indemnités de chômage sont provisoires.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête sur les *salaires versés dans le canton de Genève* est réalisée trimestriellement depuis 1980 par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Cette enquête permet de calculer la masse salariale du canton de Genève à partir des cotisations AVS-AI-APG des salariés enregistrées par sept caisses de compensation, d'informations provenant de trois administrations fédérales présentes à Genève ainsi que d'un certain nombre de grandes entreprises du secteur privé qui ne cotisent pas aux caisses susmentionnées.

Certaines entreprises actives dans le canton de Genève, qui ne cotisent à aucune des sept caisses de compensation et qui ne sont pas interrogées directement, échappent à l'enquête. Les organisations internationales gouvernementales restent également en dehors du champ. L'enquête ne couvre donc pas la totalité des salaires versés dans le canton. De plus, les résultats peuvent comprendre, dans une moindre mesure, les salaires versés par des établissements sis hors canton.

L'OCSTAT établit, pour chaque trimestre, une masse salariale dont les évolutions sont présentées sous forme de variations annuelles. Les variations et indices exprimés en termes réels correspondent aux valeurs nominales déflatées au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation. Les indices sont calculés par enchaînement et « à population constante ».

Les données concernant les indemnités de chômage ont pour source le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).